



KINGDOM OF BELGIUM

ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de S.E. Karl LAGATIE, Ambassadeur,
Représentant Permanent adjoint de la Belgique auprès des
Nations Unies

Débat ouvert CSNU
« Conflict-related sexual violence »

New York, 13/04/2022

Madame la Présidente
Excellences, Mesdames et Messieurs
Chers collègues

Le rapport du Secrétaire général dresse un tableau sombre : avec l'augmentation des conflits dans le monde, nous constatons une augmentation des violations des droits humains et des crimes de guerre tels que la violence sexuelle liée aux conflits. Les populations civiles en souffrent de manière indicible, et la Belgique le condamne avec la plus grande fermeté.

Nous sommes consternés par les informations faisant état de violences sexuelles perpétrées par les troupes russes en Ukraine et appelons de toute urgence la Russie à cesser les hostilités. Nous demandons également une enquête complète sur les crimes de guerre présumés, y compris les crimes de violence sexuelle, et appelons toutes les parties à y participer et à coopérer pleinement.

Excellences,

L'inégalité de genre, les normes sociales et les stéréotypes de genre, y compris les masculinités, et l'impunité restent des causes structurelles des violences sexuelles liées aux conflits. Nous disposons d'un cadre juridique international solide pour lutter contre ces crimes et plusieurs États ont adopté des cadres législatifs ou des plans d'action nationaux, mais la mise en œuvre de ces cadres et la poursuite des auteurs restent problématiques ;

Permettez-moi d'exposer cinq priorités pour accélérer la mise en œuvre:

- Premièrement, **les États membres sont les premiers responsables de la poursuite des auteurs de violences sexuelles**. Les Nations Unies doivent continuer à investir dans le renforcement des capacités des institutions nationales, ce qui peut se faire en développant des cadres juridiques, des stratégies de poursuite, en formant des unités

policières et des juges (civils et militaires) et en renforçant les capacités de collecte de preuves médico-légales.

Par exemple (1) : En RDC, alors que la prévalence de la violence sexuelle reste malheureusement extrêmement préoccupante, nous voyons quelques signes positifs en raison de la volonté du gouvernement de la RDC de promouvoir et faciliter la lutte contre l'impunité. La condamnation dans l'affaire Kavumu en est un résultat concret.

Par exemple (2) : L'obligation de rendre des comptes pour les CRSV sera un élément crucial pour restaurer l'état de droit au Mali. Nous félicitons l'équipe d'experts sur l'état de droit et la MINUSMA pour leur soutien aux autorités judiciaires nationales et aux acteurs de la société civile et nous demandons au gouvernement du Mali de fournir un soutien rapide pour assurer que les procédures judiciaires avancent.

- Deuxièmement, **les mécanismes internationaux de justice pénale jouent également un rôle essentiel** dans l'établissement des responsabilités. La Belgique soutient pleinement le travail de la Cour Pénale Internationale à poursuivre les auteurs de crimes sexuels et sexistes. Les Nations Unies ont également soutenu les tribunaux hybrides, *notamment en RCA*. Enfin, la Belgique soutient le fait que la violence sexuelle soit un critère de désignation autonome dans les régimes de sanctions et invite les membres du Conseil de Sécurité à augmenter les listes en vertu de ce critère.
- Troisièmement, **d'autres formes de justice et de réparation devraient être considérées de manière complémentaire**, comme les processus de vérité et de réconciliation et les formes traditionnelles de justice. Ces processus doivent se faire en plaçant les droits et les besoins des survivant.e.s au centre des préoccupations, et dans le respect du droit international.
- Quatrièmement, **mettre en œuvre une approche axée sur les survivant.e.s** signifie un certain nombre de choses: garantir un accès rapide et sans entrave aux soins médicaux et obstétricaux après un viol, y compris garantir le droit à l'interruption volontaire de grossesse; veiller à ce que les survivant.e.s puissent signaler les crimes en toute sécurité aux forces de l'ordre, sans stigmatisation ni harcèlement, et bénéficier d'un soutien juridique ; garantir un soutien économique et des réparations pour la réintégration des victimes; fournir un soutien mental et psychosocial ; veiller à ce que les services soient disponibles dans les zones reculées ; et adopter une approche intersectionnelle des violences basées sur le genre qui tienne compte des besoins des populations vulnérables, les femmes et les filles, les hommes et les garçons, les enfants dans les conflits armés et les populations LGBTIQ+ .
- Finalement, nous souhaitons souligner le **rôle clé joué par la société civile, en particulier les organisations de défense des droits des femmes et des filles et des survivant.e.s** dans toutes ces initiatives. La Belgique contribue au Multi-Partner Trust Fund à hauteur de

500.000 euros, y compris à UN Action et le Team of Experts on the Rule of Law pour renforcer la réponse aux CRSV et soutenir la société civile.

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons mettre fin à la violence sexuelle et à la violence basée sur le genre, qu'en protégeant et promouvant l'ensemble des droits fondamentaux des femmes et des filles, en faisant progresser l'égalité de genre et en garantissant la participation pleine, effective et égale des femmes. Vous pouvez compter sur mon pays pour continuer à lutter pour ces droits, tant au niveau national qu'international.

Je vous remercie.